



Conseil économique et social

Distr. générale
24 juin 1999
Français
Original: anglais

Session de fond de 1999

Genève, 5-30 juillet 1999

Point 1 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Thèmes à examiner par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2000 lors du débat de haut niveau et du débat consacré à la coordination

Note du Secrétaire général

1. La présente note vise à faciliter les consultations entre les États Membres sur les thèmes à examiner par le Conseil à sa session de fond de 2000 lors du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination.

I. Thème du débat de haut niveau

2. Dans sa résolution 50/227 (annexe I, par. 53), l'Assemblée générale a décidé, au sujet du thème à examiner par le Conseil économique et social lors de son débat de haut niveau, qu'à la suite de consultations avec les États Membres et, par l'entremise du Secrétaire général, avec les membres du Comité administratif de coordination, le Président du Conseil devrait proposer les thèmes à examiner l'année suivante lors de la session de fond annuelle du Conseil, session au cours de laquelle le Conseil mènera des consultations sur le thème du débat de haut niveau en vue de parvenir à une décision, si possible durant la session de fond ou, en tout état de cause, au plus tard lors de la reprise de la session tenue en automne, à la suite de la session annuelle.

A. Propositions des États Membres

3. Par une note verbale datée du 15 avril 1999, le Secrétaire général a consulté les États Membres. Suite à ce courrier, il a reçu les propositions ci-après concernant le thème à retenir :

* E/1999/100 et Add.1.

- a) Ex-République yougoslave de Macédoine : intégration régionale dans le processus de mondialisation de l'économie;
- b) Allemagne au nom de l'Union européenne : aperçu général et évaluation de l'examen périodique de la suite donnée aux recommandations des grandes conférences des Nations Unies organisées dans les années 1990¹;
- c) Liban : développement économique et social dans le cadre de la consolidation de la paix après les conflits;
- d) Roumanie : financement du développement durable : stratégies nationales et internationales en vue de mobiliser les ressources et l'utilisation efficace de celles-ci dans les conditions de la mondialisation et des interdépendances;
- e) Suisse :
 - i) Le rôle des pays en développement dans le cadre de la session du millénaire de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)²;
 - ii) Le rôle des activités opérationnelles des Nations Unies face aux défis du XXIe siècle;
- f) Uruguay : la libéralisation du commerce multilatéral au début du XXIe siècle comme instrument de développement : inclusion intégrale des divers secteurs de l'économie dans les réglementations du système commercial multilatérales, accès aux marchés; élimination des subventions à l'exportation et des mesures de soutien interne à l'agriculture.

B. Propositions des organismes des Nations Unies

4. Par une lettre datée du 20 avril 1999, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a consulté les organismes compétents des Nations Unies dont il a reçu les propositions ci-après concernant le thème à retenir :

- a) Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime du Secrétariat de l'ONU : l'action des Nations Unies dans la lutte contre le crime organisé et le problème de la drogue dans le monde³;
- b) Programme des Nations Unies pour l'environnement : méthodes et stratégies appropriées pour parvenir à une utilisation plus rationnelle de l'énergie, compte tenu des conditions économiques, sociales et écologiques de chaque pays, en particulier des pays en développement;

¹ L'Union européenne a indiqué que cette suggestion était fondée sur la résolution 1998/44 du Conseil (par. 17).

² Dans son rapport sur la restructuration et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et domaines connexes (E/1999/59), le Secrétaire général a recommandé que le Conseil organise des réunions spéciales de haut niveau avec les institutions internationales qui s'occupent des questions commerciales, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'OMC, et examine l'incidence socioéconomique des politiques commerciales, en particulier dans le cadre du prochain cycle de négociations en vue de la libéralisation des échanges.

³ Ce thème serait lié à l'adoption de la convention internationale globale contre la criminalité transnationale, qui devrait être achevée en l'an 2000 pour être adoptée par l'Assemblée du nouveau millénaire.

c) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : aucun thème particulier n'a été proposé. Il a cependant été suggéré que le choix des thèmes soit lié aux propositions issues des consultations qui sont menées actuellement pour préparer l'Assemblée du millénaire. Les thèmes ainsi retenus pourraient être examinés par le Conseil, avant d'être soumis à l'Assemblée;

d) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : le Conseil devrait examiner certains problèmes liés au passage à l'an 2000, de concert avec l'Assemblée du millénaire;

e) Organisation de l'aviation civile internationale : la contribution de l'aviation civile internationale au développement économique durable et la promotion de la paix et de la compréhension entre les peuples du monde;

f) Organisation mondiale de la santé (OMS) : le rôle des Nations Unies dans l'établissement de la paix au début du nouveau millénaire : mouvements des sociétés en faveur de la santé et du développement humain⁴;

g) Banque mondiale⁵ :

i) Pauvreté, malnutrition et marginalisation;

ii) Les aspects normatifs du développement et le rôle des différents intervenants, y compris du secteur privé [couvrant des domaines comme les droits de l'homme, l'environnement, le droit du travail, l'Afrique, l'égalité des sexes, la drogue et le virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)];

iii) Nouvelles tendances de l'aide au développement et leurs répercussions pour le système des Nations Unies, y compris les effets du développement économique sur les guerres et conflits, la participation des différentes communautés au sein des ONG et de la société civile, et le rôle du secteur privé;

iv) Nouvelles questions dont le Conseil compte s'occuper : examen des liens entre le développement économique et la durabilité, la culture et les droits culturels, les populations autochtones, l'impact sur les structures familiales, les dimensions éthiques, morales et spirituelles et les exclus du développement;

h) Organisation mondiale de la propriété intellectuelle : protection de la propriété intellectuelle : une composante inaliénable du développement durable, un facteur essentiel de l'investissement économique et du développement de nouvelles technologies de l'information dans un marché mondial;

⁴ L'OMS propose les thèmes subsidiaires ci-après : 1. Santé et productivité économique; 2. La santé inséparable du développement; 3. L'importance des techniques d'information et de communication pour le développement : le rôle des organisations des Nations Unies; 4. Éradication de la poliomyélite d'ici à l'an 2000; 5. Le développement durable : thème unificateur des principales conférences internationales et rôle central de la santé; 6. Le rôle de la santé dans la réduction de la pauvreté; 7. Santé et commerce : réduction des obstacles non tarifaires aux échanges; 8. Rôle de la diminution de la vulnérabilité dans le développement durable; 9. La santé : un pont pour la paix; 10. La société de l'information : le rôle des techniques de communication dans le développement durable; 11. La crise de la mondialisation et la crise économique et leur incidence sur le développement social; 12. Coordination des activités du système des Nations Unies pour promouvoir la solidarité internationale et renforcer la contribution des femmes à la construction des sociétés, avec un accès abordable et équitable aux biens de production et aux services pour tous; 13. Les déterminants sociaux et économiques de la santé; 14. La révolution des communications et le développement humain.

⁵ Les propositions de la Banque mondiale concernent à la fois le débat de haut niveau et le débat consacré à la coordination.

i) Union postale universelle : la société de l'information et l'évolution rapide des techniques d'information et de communication qui offrent de nouvelles possibilités pour accroître le développement économique et social dans le monde entier, en prenant en considération la composante postale.

C. Propositions des organes intergouvernementaux

5. La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et l'Assemblée générale ont invité le Conseil à envisager de consacrer, avant 2001, un débat de haut niveau à la question des établissements humains et à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat⁶. Plus récemment, l'Assemblée générale, dans sa résolution 53/180, a invité le Conseil à consacrer son programme de coordination de l'an 2000 aux questions liées aux établissements humains et à l'application du Programme pour l'habitat.

6. En adoptant le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Assemblée a prié le Conseil de consacrer une partie de son débat de haut niveau à l'exécution du Nouvel Ordre du jour avant que l'Assemblée ne procède à l'examen et à l'évaluation finale de cette exécution en 2002⁷. Le Conseil pourrait envisager d'examiner l'exécution du Nouvel Ordre du jour dans le cadre de son débat de haut niveau en 2001 ou en 2002, en vue de faciliter l'examen final à entreprendre par l'Assemblée générale.

7. Dans sa résolution 52/86, l'Assemblée générale a invité le Conseil à envisager d'inclure la question de la violence contre les femmes dans le débat de haut niveau de l'une de ses prochaines sessions, dans le contexte de l'examen des droits fondamentaux de la femme.

D. Éléments à prendre en considération lors du choix du thème

8. Lors du choix du thème de son débat de haut niveau, le Conseil souhaitera peut-être prendre en compte les considérations ci-après :

- a) Le Conseil pourrait choisir un grand thème d'actualité en matière de politique économique ou sociale;
- b) Ce thème devrait se prêter à une approche intégrée et interdisciplinaire;
- c) Il devrait permettre au Conseil de bénéficier au maximum d'une participation au niveau ministériel et de la présence de chefs de secrétariat, d'institutions, fonds, programmes et autres organismes des Nations Unies, y compris des institutions commerciales et financières internationales;
- d) Les travaux du débat de haut niveau devraient fournir l'impulsion politique nécessaire à la recherche de domaines de convergence et faciliter l'examen des questions

⁶ Voir le *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 220; et résolution 52/190 de l'Assemblée générale, par. 13.

⁷ Lorsqu'elle a adopté le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Assemblée générale avait décidé que le Conseil devrait consacrer une partie de son débat de haut niveau de 1998 à l'examen de l'exécution du Nouvel Ordre du jour et qu'elle procéderait à l'examen final en l'an 2000 (voir résolution 46/151 de l'Assemblée générale, annexe, sect. II, par. 43). Lors de l'examen à mi-parcours de l'exécution du Nouvel Ordre du jour, l'Assemblée a décidé que l'examen final aurait lieu en 2002 (voir résolution 51/32 de l'Assemblée, par. 6).

considérées, notamment l'élaboration de nouvelles recommandations à leur sujet dans les instances compétentes [voir résolution 45/264, annexe, par. 5 d) i)];

e) Il convient peut-être de rappeler qu'il était précisé dans l'Agenda pour le développement que le débat de haut niveau du Conseil devrait servir à améliorer la synergie entre les secteurs économique et social du système des Nations Unies. En même temps, le Conseil devrait contribuer à améliorer l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC [voir résolution 51/240 de l'Assemblée, annexe, par. 252 a)];

f) Il convient de rappeler également qu'au cas où une question extrêmement urgente et prioritaire qui pourrait servir de thème pour le débat de haut niveau se ferait jour ultérieurement, le Conseil pourrait, le cas échéant, envisager de retenir ce thème en tant que question supplémentaire à examiner dans le cadre du débat de haut niveau (voir résolution 50/227 de l'Assemblée générale, annexe I, par. 53).

9. Les thèmes examinés par le Conseil lors de ses débats de haut niveau au cours des années précédentes sont indiqués dans l'encadré 1.

Encadré 1

Thèmes examinés par le Conseil lors de ses débats de haut niveau depuis 1992

- 1992 : Renforcement de la coopération internationale pour le développement : rôle du système des Nations Unies
- 1993 : Sommet mondial pour le développement social, y compris le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du développement social
- 1994 : Un agenda pour le développement
- 1995 : Développement de l'Afrique, y compris application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90
- 1996 : Coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et activités connexes
- 1997 : Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux, investissements et commerce
- 1998 : Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le cycle d'Uruguay : incidences, perspectives et problèmes, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation
- 1999 : Le rôle de l'emploi dans l'élimination de la pauvreté : émancipation et promotion de la femme

II. Thèmes pouvant être examinés pendant le débat consacré aux questions de coordination

10. Dans ses conclusions concertées 1995/1⁸, le Conseil économique et social a invité le Secrétaire général à soumettre, en tenant compte des suggestions formulées dans son rapport sur la coordination du suivi des grandes conférences internationales dans les domaines économique et social et domaines connexes (E/1995/86, par. 57) et des travaux des organes subsidiaires compétents et après avoir consulté les États Membres, les organismes des Nations Unies concernés et les institutions spécialisées, des propositions concernant les thèmes communs pour le suivi des grandes conférences internationales qu'il pourrait examiner et retenir. Le Conseil a décidé que, lors de ce débat, il entreprendrait un examen des thèmes intersectoriels communs aux grandes conférences internationales et participerait à un examen global de l'application du programme d'action d'une conférence des Nations Unies. Il a également décidé que le thème pour le suivi des conférences serait choisi lors de sa précédente session de fond afin que les préparatifs requis à cet égard puissent être entrepris.

A. Propositions des États Membres

11. Le Secrétaire général a consulté les États Membres par la note verbale susmentionnée, datée du 15 avril, en réponse à laquelle il a reçu les propositions de thème des auteurs suivants :

- a) Allemagne au nom de l'Union européenne : deux questions seraient à examiner :
 - i) Établissements humains;
 - ii) VIH/sida;
- b) Liban : suivi, coordination et application des résolutions du Sommet mondial pour le développement social;
- c) Roumanie : établissements humains et application du Programme pour l'Habitat;
- d) Ukraine : suivi coordonné des conventions des Nations Unies dans le domaine de la protection de l'environnement et des activités connexes.

B. Propositions des organismes des Nations Unies

12. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques a consulté les organismes compétents des Nations Unies par la lettre susmentionnée datée du 20 avril 1999, en réponse à laquelle il a reçu les propositions de thèmes ci-après :

- a) Programme des Nations Unies pour l'environnement : une approche intégrée des questions relatives aux océans et aux mers;
- b) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : le Conseil devrait examiner les questions relatives à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit être accueillie par l'Union européenne en 2001;
- c) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture :
 - i) Coordination bilatérale et multilatérale de la prévention des situations de crise;
 - ii) Le rôle de la cohésion sociale dans le développement économique;

⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 3* (A/50/3/Rev.1), chap. III, par. 22.

- d) Organisation mondiale de la santé :
- i) Coopération internationale en vue de freiner la propagation du VIH/sida;
- ii) Convention internationale pour la lutte antitabac;
- iii) Coordination des activités du système des Nations Unies visant à diminuer la vulnérabilité;
- iv) Déterminants sociaux et économiques de la santé;
- v) Coordination des diverses approches destinées à renforcer l'autonomie des pays et le développement humain;
- e) Banque mondiale : voir le paragraphe 4 g) ci-dessus;
- f) Organisation maritime internationale : coopération internationale en vue d'assurer la mise en oeuvre et le respect des instruments internationaux.

C. Éléments à prendre en considération lors du choix du thème

13. Pour choisir un thème à examiner au cours de son débat consacré à la coordination, le Conseil souhaitera peut-être tenir compte des facteurs ci-après :

a) Ce thème devrait se rapporter à une importante question intersectorielle traitée à l'occasion de plusieurs conférences internationales dans les domaines économique et social ou domaines connexes;

b) Il devrait s'agir d'une question qui présente un intérêt opérationnel pour un grand nombre d'organismes du système ou dont plusieurs commissions techniques s'occupent activement;

c) Le thème retenu devrait avoir une dimension politique importante, de manière à maximiser les avantages susceptibles de découler de la présence de chefs de secrétariat, de fonds, de programmes et d'autres organes des Nations Unies au cours des débats;

d) Le débat sur le thème au Conseil et les conclusions concertées qui en seront issues devraient contribuer à améliorer la coordination des politiques et activités du système des Nations Unies.

14. On trouvera à l'encadré 2 la liste des thèmes examinés jusqu'ici par le Conseil lors des débats qu'il a consacrés aux questions de coordination.

Encadré 2

Thèmes examinés par le Conseil lors de ses débats consacrés aux questions de coordination depuis 1992

- 1992 : Assistance en vue d'éliminer la pauvreté et d'apporter un appui aux groupes vulnérables, et plus particulièrement assistance durant l'application des programmes d'ajustement structurel
- Action préventive et lutte contre le VIH/sida et programmes visant à en atténuer les conséquences socioéconomiques négatives
- 1993 : Coordination de l'aide humanitaire : les secours d'urgence et le continuum secours d'urgence-relèvement et développement
- Action préventive et intensification de la lutte contre le paludisme et les maladies diarrhéiques, en particulier le choléra
- 1994 : Science et technique au service du développement
- Coopération internationale dans le cadre du système des Nations Unies contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes
- 1995 : Coordination du suivi et application des résultats, par les organismes des Nations Unies, des grandes conférences internationales organisées par l'ONU dans les domaines économique et social et domaines connexes
- 1996 : Coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté (trois thèmes subsidiaires)
- 1997 : Intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques des organismes des Nations Unies
- Eau douce, y compris approvisionnement en eau salubre et non polluée et assainissement
- 1998 : Suivi et application coordonnés de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne
- 1999 : Le développement de l'Afrique

15. Dans son rapport de 1995 sur la coordination du suivi des grandes conférences internationales (E/1995/86), le Secrétaire général a également identifié un certain nombre de thèmes communs apparus à l'issue de ces conférences, dont on trouvera la liste à l'encadré 3. Cette liste continue d'être utile dans le choix d'un thème concernant la coordination du suivi des conférences.

Encadré 3

Thèmes identifiés par le Secrétaire général dans son rapport de 1995 sur la coordination du suivi des grandes conférences internationales dans les domaines économique et social et domaines connexes (voir E/1995/86, par. 57)

- a) Une politique macroéconomique stable favorisant le développement
- b) Dette extérieure et financement du développement
- c) Commerce international et produits de base
- d) Science et technologie;
- e) Élimination de la pauvreté et de la faim
- f) Accès à des emplois productifs, plein emploi et revenu des familles
- g) Égalité des sexes, équité et émancipation des femmes
- h) Services sociaux de base pour tous : soins de santé primaires, nutrition, éducation, eau potable et assainissement, population et logement
- i) Promotion de l'intégration sociale
- j) Environnement et ressources naturelles
- k) Pays africains et pays se heurtant à des problèmes particuliers
- l) Participation, démocratie, droits de l'homme, responsabilité et alliances avec les grands groupes et les organisations non gouvernementales

16. Il convient également de souligner que l'Assemblée, dans ses résolutions 45/264 et 48/162, a disposé que le Conseil, dans son débat consacré aux questions de coordination, pourrait traiter un ou plusieurs thèmes. Dans sa résolution 50/227, l'Assemblée a disposé que le Conseil pourrait peut-être envisager de choisir un deuxième thème portant sur des questions sectorielles concrètes. Donc, à sa session de fond, outre le thème touchant le suivi des conférences, le Conseil souhaitera peut-être aussi choisir un thème sectoriel.

III. Propositions et recommandations du Secrétaire général

17. Dans sa résolution 1998/44, le Conseil a convenu d'envisager de procéder en l'an 2000, comme contribution éventuelle à l'Assemblée du millénaire, sans préjudice des débats que l'Assemblée générale tiendra sur cette question, un examen des progrès réalisés au sein du système des Nations Unies s'agissant de promouvoir l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

18. Depuis son débat de 1995 sur le suivi coordonné des grandes conférences organisées par les Nations Unies, le Conseil a fourni des directives sur les thèmes communs à l'ensemble

des conférences lors de ses débats de haut niveau et de ses débats consacrés aux questions de coordination et aux activités opérationnelles, et a consacré des sessions extraordinaires au suivi coordonné des conférences. En 2000, cinq années se seront écoulées depuis le début de cette ambitieuse entreprise lancée par le Conseil et les examens quinquennaux seront terminés. Il est donc proposé que le Conseil procède, lors du débat de haut niveau, à un examen des progrès réalisés sur les thèmes communs et intersectoriels découlant des conférences, y compris la coordination au sein du système des Nations Unies⁹. Cet examen pourrait ensuite être présenté à l'Assemblée générale en tant que contribution à l'Assemblée du millénaire (on trouvera des détails sur cette proposition dans le document E/1999/63).

19. S'agissant du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et des pays les moins avancés, compte tenu de l'importance que l'Assemblée générale accorde à ces questions, le Conseil souhaitera peut-être envisager, à un moment approprié, de consacrer son débat de haut niveau à l'exécution du nouvel Ordre du jour juste avant que l'Assemblée générale n'examine cette exécution en 2002, et de consacrer aux pays les moins avancés son débat sur les questions de coordination, ou une autre réunion appropriée juste avant la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui doit se tenir en 2001.

20. Au cours des tables rondes convoquées pour préparer le débat de haut niveau en 1999, les questions relatives à la santé ont été examinées et présentées comme un élément important de l'élimination de la pauvreté qui n'a pas reçu jusqu'ici beaucoup d'attention de la part du Conseil. Il a été souligné que les activités concernant la santé pour les pauvres exigent un large partenariat entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. En tant qu'organe coordonnateur, le Conseil pourrait encourager une approche concertée au niveau international en vue d'une action appropriée de tous les protagonistes.

21. Compte tenu des considérations qui précèdent et pour donner suite aux propositions contenues dans le document E/1999/63, il est recommandé que les thèmes ci-après soient examinés par le Conseil en 2000 :

Débat de haut niveau

Examen des progrès accomplis en ce qui concerne les thèmes intersectoriels des conférences organisées par les Nations Unies au cours des années 90.

Débat consacré aux questions de coordination

1. Mise en oeuvre coordonnée par le système des Nations Unies du Programme pour l'habitat¹⁰.
2. Assistance internationale en vue de diminuer la vulnérabilité en matière de santé.

⁹ En 1995, le Secrétaire général a identifié quatre de ces grands objectifs intersectoriels qui concernent toutes les conférences organisées par les Nations Unies : a) climat favorable; b) services sociaux de base pour tous : soins de santé primaires, nutrition, éducation, eau potable et assainissement, population et logement; c) accès à des moyens d'existence viables, plein emploi et revenu des familles; et d) environnement et ressources naturelles. Voir le document E/1995/86, par. 57.

¹⁰ À la suite de l'invitation faite au Conseil par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/180.